



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trente et unième session

Almaty (Kazakhstan), 30 septembre – 4 octobre 2019

TRAVAUX DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

(Document élaboré par le coordonnateur pour l'Europe)

1. OBJET

1.1. Le présent document a pour objet d'examiner les travaux du Codex qui concernent le Comité de coordination du Codex pour l'Europe afin d'y recenser les problèmes spécifiques à la région et d'étudier les moyens de les résoudre.

2. TRAVAUX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION

Plan stratégique 2020-2025: plan de travail

2.1. Le Plan stratégique 2020-2025 a été adopté à la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius. Il encourage tous les membres à participer à l'élaboration du plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique lors des prochains débats qui se tiendront dans le cadre des réunions des comités FAO/OMS de coordination. Cette question sera examinée au titre du **point 7.2 de l'ordre du jour** et le document portant la cote CX/EURO 19/31/10 contient des informations plus détaillées.

2.2. Les membres de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe devront coordonner leurs efforts pour élaborer un plan de travail réaliste présentant la manière de mettre en œuvre le Plan stratégique 2020-2025.

Déclarations de principes sur le rôle de la science

2.3. À sa quarante-deuxième session, la Commission a approuvé la création d'un sous-comité du Comité exécutif chargé de l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science. La Commission a souligné qu'il était souhaitable de renforcer la transparence et de permettre à tous les membres d'apporter des contributions à ces travaux, et notamment:

- en permettant à tous les membres d'échanger en ligne et d'avoir accès aux documents diffusés par le sous-comité sur le forum en ligne des groupes de travail électroniques;
- en organisant des discussions informelles sur la question, en marge des réunions respectives (comités régionaux de coordination, Comité du Codex sur les principes généraux, par exemple);
- en diffusant des lettres circulaires sollicitant les observations de tous les membres avant la tenue des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité exécutif¹.

2.4. La Commission a reconnu qu'il était nécessaire que le processus soit totalement transparent et offre de nombreuses possibilités à tous les membres du Codex d'apporter leurs contributions.

2.5. Les membres de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe devront coordonner leurs contributions au débat et à l'élaboration de recommandations sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science.

Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins)

2.6. À la trentième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, les membres ont discuté de la nécessité que le Codex adopte des normes sur les activateurs de croissance en mettant l'accent sur le chlorhydrate de zilpatérol. Dans la conclusion de la partie traitant des travaux qui présentent un intérêt pour la région, le Comité:

¹ REP19/CAC par. 9 et suivants.

- a noté qu'au cours de la discussion, ses membres s'étaient prononcés à l'unanimité contre l'utilisation d'activateurs de croissance et la fixation de limites maximales de résidus (LMR) par le Codex pour ces substances;
- a réaffirmé que le Codex, y compris le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, devait mobiliser ses ressources limitées pour des sujets d'importance mondiale, au lieu d'investir dans ceux susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables pour les processus du Codex;
- a rappelé que la question de la résistance aux antimicrobiens était inscrite au premier rang des priorités du Codex, et que continuer d'accorder la priorité aux travaux sur les activateurs de croissance pouvait détourner l'attention et des ressources précieuses de l'urgence du combat contre la résistance aux antimicrobiens².

2.7. À sa vingt-quatrième session, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments n'est pas parvenu à un consensus et, par conséquent, il n'a pas fait avancer l'avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans la procédure par étapes et l'avant-projet de LMR relatif au zilpatérol a été maintenu à l'étape 4³.

2.8. Les membres de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe sont invités à débattre de la suite à donner à l'«avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol» (à l'étape 4 de la procédure du Codex) à la vingt-cinquième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, tout en prenant en compte les travaux en cours sur les «Déclarations de principes concernant le rôle de la science».

Financement durable des avis scientifiques du Codex

2.9. Trente-neuf membres de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe et de l'Union européenne ont cosigné, avec des membres des autres régions du Codex, un document de travail qui avait fait l'objet d'un débat à la quarante-deuxième session de la Commission. Ce document exposait les préoccupations récurrentes que suscite le financement pérenne des avis scientifiques du Codex et la nécessité que l'OMS et la FAO prennent des mesures.

2.10. Dans ses conclusions, la Commission:

- a dit faire siennes les recommandations contenues dans le document, qui préconisaient que la FAO et l'OMS élaborent une nouvelle stratégie de financement durable au titre de leurs budgets ordinaires respectifs pour les avis scientifiques à l'appui des activités du Codex;
- a encouragé les membres du Codex à exhorter leurs représentants au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS à souligner combien il était important de mobiliser un financement suffisant et durable pour la fourniture d'avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex⁴.

2.11. Les membres de la région couverte par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe sont invités à examiner les mesures à prendre pour que les organes directeurs de la FAO et de l'OMS appuient ces conclusions.

Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens

2.12. Le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens a créé deux groupes de travail électroniques, à savoir le groupe de travail électronique sur le Projet de révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et le groupe de travail électronique sur les Directives concernant la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens.

2.13. Les membres de la région jouent un rôle actif dans les travaux actuellement menés par ces deux groupes de travail électroniques. L'adoption du Code d'usages et des Directives aidera les pays de la région Europe à répondre aux problèmes de santé publique liés à la résistance aux antimicrobiens. Par conséquent, le Comité de coordination du Codex pour l'Europe exhorte le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens à faire avancer les travaux entrepris.

Travaux d'établissement de normes en cours qui présentent un intérêt pour la région

1.1. Le **Tableau 1** énumère les autres sujets qui présentent un intérêt particulier pour les membres de la région.

² REP17/EURO par. 53

³ REP18/RVDF par. 52

⁴ REP19/CAC par. 136 v et vi.

Tableau 1: Liste non exhaustive des travaux actuels du Codex qui présentent un intérêt potentiel pour le Comité de coordination du Codex pour l'Europe

COMITÉ	SUJETS QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT POUR LA RÉGION DU CCEURO
Comité du Codex sur la certification et l'inspection des importations et exportations alimentaires (CCFICS)	Avant-projet d'orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence des systèmes
	Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques
	Avant-projet d'orientations relatives aux approches réglementaires par rapport aux dispositifs d'assurance par des tiers en matière de sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire
	Document de travail sur l'intégrité et l'authenticité des aliments
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL)	Avant-projet de directives sur l'étiquetage nutritionnel frontal
	Ventes en ligne par Internet ou commerce électronique
	Innovation ou utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires
	Étiquetage des allergènes et directives sur l'étiquetage préventif des allergènes ou l'étiquetage consultatif
Comité sur les résidus de pesticides (CCPR)	Propositions de LMR de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale
	Classe B – produits alimentaires primaires d'origine animale: définition commune des tissus animaux comestibles pour l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires pour les composés à double usage (comme pesticides et médicaments vétérinaires), destinée à être utilisée par le Comité sur les résidus de pesticides et le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
	Document de travail sur l'examen des équations de l'ACTEI
	Homologations nationales de pesticides
Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF)	Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol (gras, rognons, foie et muscle de bovins) (quatre-vingt-unième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires)
Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF)	Avant-projet de LM pour le plomb dans certains produits couverts par la NGCTAHA
	Avant-projet de LM pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao
	Établissement de LM pour les aflatoxines totales dans les céréales (blé, maïs, sorgho et riz), la farine et les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge
Comité sur les graisses et les huiles (CCFO)	Avant-projet de révision de la norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive (CODEX STAN 33-1981)
	Avant-projet de révision de la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CODEX STAN 210-1999): révision de la composition essentielle des huiles de graines de tournesol
Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)	Avant-projet de révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) et de leur annexe HACCP à l'étape 4
	Avant-projet de directives sur la gestion des crises et flambées d'origine alimentaire et biologique à l'étape 4
Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV)	Tolérances en matière de pourriture pour la catégorie «extra»
Comité sur les additifs alimentaires (CCFA)	Fin de l'examen du projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la Norme générale pour les additifs alimentaires
	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires entre la NGAA et les normes relatives aux produits
	Utilisation des enzymes en tant qu'auxiliaires technologiques
Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)	Révision de la norme pour les préparations de suite
	Avant-projet de directives pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

2.1. Le Comité de coordination du Codex pour l'Europe est invité à examiner les sujets présentés dans ce document, en notant que tous les membres de la région:

- i) doivent coordonner leurs efforts de contribution aux travaux du sous-comité du Comité exécutif visant à l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025 et des «Déclarations de principes concernant le rôle de la science»;
- ii) sont invités à contacter leurs représentants au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS pour demander un financement durable et prévisible des avis scientifiques du Codex;
- iii) doivent participer aux travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens et exhorter ce dernier à faire avancer les travaux entrepris compte tenu de leur importance pour la région dans le contexte des problèmes de santé publique;
- iv) sont encouragés à partager plus d'informations avec les pays de la région, notamment les données pertinentes et les avis scientifiques des experts en vue de l'élaboration de nouvelles propositions de travail et les positions des pays sur les travaux importants menés au sein du Codex.